



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARSAL

COMPTE RENDU de la
séance du 4 février 2021

ORDRE DU JOUR

- 1 – choix de l'architecte pour la réalisation du local technique municipal
- 2 - Questions diverses

Présents : Martine Babylon, Daniel Bonnefoy, Guy Métivier, Daniel Puigségur, Jean Pierre Rodriguez, Huguette Villelongue
Huguette Villelongue est secrétaire de séance

La séance est ouverte à 15 heures.

- 1.a Pour la construction du local technique municipal, la législation impose de recourir à un architecte. Le conseil a demandé trois devis. Après examen, le conseil décide à l'unanimité de retenir le cabinet d'architectes Calvet, 3 Archi de Canet.
- 1.b Le conseil acte le lancement du projet et mandate le maire pour lancer toutes les études préalables nécessaires et à rechercher les aides financières auprès de l'Etat, le département et la région, et éventuellement à faire un emprunt. Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 16 h